



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_012_PM

Objet : réservation place de stationnement rue F. Pauriol

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Madame [nom] responsable du « Petit groupe d'entraide de Mallemort », sollicitant l'autorisation de réserver une place de stationnement sur la rue Fernand Pauriol à Mallemort afin d'organiser une braderie le :

Samedi 4 février 2023 de 9h à 18h et le dimanche 5 février 2023 de 9h à 13h

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1 : Madame [nom] responsable du « petit groupe d'entraide de Mallemort », est autorisée à organiser une braderie au-devant de son magasin rue Fernand Pauriol **le samedi 4 février 2023 de 9h à 18h et le dimanche 5 février 2023 de 9h à 13h.**

Article 2 : A cette occasion une place de stationnement située au n°38 de la rue F.Pauriol et la poissonnerie lui sera réservée.

Article 3 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort le 24/01/2023

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

